

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

TURQUIE.

Constantinople, le 15 mai. — Il est arrivé ici un ambassadeur nommé Siddi Khan, prince arménien, au service de la cour de Téhéran. D'après le rapport des personnes qui ont approché l'Uléma, les persans craignant le ressentiment de l'Empereur de Russie font de grands préparatifs de guerre, et il est probable que l'ambassadeur envoyé par le Shah vient offrir et solliciter une alliance.

Une frégate et deux corvettes russes, s'étant approchées le 8, de la côte de Kara-Bournou, les batteries des nouvelles fortifications qu'on y construit firent feu sur cette division de l'escadre russe, qui riposta vigoureusement. Les fortifications ont été fortement endommagées, et les canonniers et ouvriers tués ont eu quelques hommes de tués et de blessés. Les bâtimens russes ont dû également beaucoup souffrir.

Du 25 mai. — Le 20, la sortie de la flotte du capitain-pacha pour se rendre dans la mer Noire, dont on avait long-tems douté, à cause de l'infériorité des trucs sur mer, a enfin eu lieu après de longs délais. L'ordre du Sultan était exprès à cet égard, et S. H. attachait tant d'importance à son exécution, qu'elle a accompagné elle-même la flotte dans une chaloupe jusqu'à Fanaraki, un des châteaux à l'entrée du Bosphore, sur la côte d'Europe, et elle s'y est arrêtée jusqu'à ce qu'elle eût perdu la flotte de vue.

Le capitain-pacha s'est porté d'abord vers la côte d'Europe jusqu'à la hauteur du cap d'Inada, sans rencontrer aucun bâtiment russe; il a cinglé ensuite au Sud-Est vers la côte d'Asie et la baie d'Ereckli, où se trouvaient en station quatre bâtimens de guerre russes; il en a enlevé un qui était une frégate de 44 canons et de 400 hommes d'équipage; puis il est retourné avec sa flotte et cette prise à l'entrée du Bosphore. L'équipage fait prisonnier est déjà arrivé ici, et a été conduit au bagne.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 8 juin. — La Gazette de Tiflis publiée, en date du 8 mai, le supplément extraordinaire suivant : « Le général-major prince Béboutoff, chef du pachalyk d'Akhaltzykh, rend compte à Son Excellence M. le commandant en chef, qu'Akhmet pacha d'Ajary et Koutchouk-pacha, avaient pénétré à la tête d'un corps de 5,000 hommes, dans le sandjak de Potskhoff, et pris position près du village de Tsourts-Kabi. Aussitôt que le colonel Bourtsoff, qui se trouvait près d'Atskhour avec un détachement, eut été instruit de cette agression, il se porta immédiatement contre l'ennemi, le mit en déroute, le 13 mai, et le contraignit de se retirer en désordre dans la direction d'Ajary et de Schavschet. Les Turcs s'étant défendus avec opiniâtreté, avaient éprouvé une perte considérable; sans compter leurs morts, au départ du rapport, nous leur avions déjà fait 50 prisonniers, et les troupes qui les poursuivaient, en ramenaient à chaque instant de nouveaux.

FRANCE.

Paris, le 20 juin. — Le Moniteur contient la nouvelle loi sur les monnaies, sanctionnée et promulguée. Elle est ainsi conçue :

Article unique. Les écus de six livres, trois livres, les pièces de 24 sous, douze sous et six sous tournois, ainsi que les pièces d'or de quarante-huit livres, de vingt-quatre livres et de douze livres, cesseront d'avoir cours forcé pour leur valeur nominale actuelle au premier avril 1834. Néan-

moins, les percepteurs, receveurs particuliers et généraux les recevront au compte du gouvernement pour leur valeur nominale jusqu'au premier juillet suivant. A compter de cette époque, ils ne seront plus reçus aux hôtels des monnaies que pour le poids qu'ils auront conservé, savoir : les espèces d'argent comme lingots, et payées comme lingots au titre de neuf cent sept millièmes, sur le pied de cent quatre-vingt-dix-huit francs cinquante-trois centimes le kilogramme; et les espèces d'or au titre de neuf cent millièmes, sur le pied de trois mille quatre-vingt-onze francs le kilogramme, conformément au tarif du 17 prairial an 11.

— Il paraît certain aujourd'hui, que l'infortuné Gallotti a été exécuté aussitôt son débarquement dans le royaume de Naples.

— On apprend de Navarin, que dans l'entrevue que le comte Capo-d'Istria a eue avec le maréchal Maison, il a obtenu le paiement de deux mois d'arrière des secours pécuniaires de la France, c'est-à-dire un million.

— La chambre des pairs a adopté par 88 voix contre 23 un projet de loi relatif à divers échanges intéressant le domaine de la couronne.

— On a terminé la vente du mobilier du château de Malmaison : nouvel et frappant exemple des vicissitudes humaines ! qui eût pu penser, il y a vingt ans, qu'on vendrait un jour à l'encan les meubles qui avaient servi à l'usage particulier de Napoléon et de Joséphine ?

D'anciens soldats, de vieux serviteurs de Napoléon ont fait des sacrifices pour se procurer quelques débris de ce qui avait appartenu à leur ancien chef. Beaucoup d'objets ont été achetés par des Anglais. Le lit de repos de Joséphine a été adjugé pour près de 1500 francs, à une Anglaise, lady D... Un petit portrait de Bonaparte premier consul, a été payé également fort cher par un Anglais. Le meuble rouge de la salle du conseil a été vendu pièce à pièce. Lady D... a regretté vivement de n'avoir pu l'acquérir entier : elle avait le projet de faire disposer dans son château une salle à l'instar de celle de Malmaison, pour y placer ce meuble.

La presque totalité du mobilier de la bibliothèque, qui servait de cabinet de travail à Napoléon, a été achetée par M. de Menneval, son ancien secrétaire. On y a remarqué une petite table très-simple, où Napoléon déposait ses lettres et papiers journaliers, et qui porte encore l'empreinte de dessins irréguliers, qu'avec son canif il s'amusa à y tracer, dans les momens de préoccupation ou de causeries familières. Une table-bureau a été adjugée au général de Thiard. La plupart des autres meubles bien connus pour avoir servi particulièrement à Napoléon ont été achetés par le général Gourgard à un prix très-élevé, ainsi que les portraits du premier consul, du général Desaix et ceux de scheiks du grand Caire. Il a payé 500 francs le très-simple somno du général Bonaparte. C'est un marchand de bronzes de Paris qui est devenu propriétaire du buste du fils aîné de Louis Bonaparte. Les étrangers présents à cette vente exprimaient l'étonnement qu'elle leur causait.

— On lit ce soir dans la Gazette :

« Le ministre des finances a reçu un billet de la banque de France, de mille francs, renfermé dans une lettre anonyme, avec prière de remettre cette somme au roi, et avec invitation de faire annoncer ce don dans la Gazette de France.

« L'auteur de l'envoi est prévenu que, conformément aux intentions du roi, cette somme serait

versée à la caisse des hospices, dans le cas où elle ne se présenterait pas pour la retirer avant le premier juillet prochain. »

Que de réflexions inspire cette communication ! Cette somme de mille francs coïncide d'une manière si étrange avec un souvenir tout récent, qu'on ne peut se refuser à un triste rapprochement. Cette somme est-elle un don, comme le dit M. Roy, ou serait-elle plutôt une restitution ? Ne serait-ce pas l'acquit d'une conscience en émoi ?

— On écrit de Valenciennes, le 11 juin :

« Un paysan alla ces jours derniers visiter un contrebandier, déposé provisoirement dans la maison d'arrêt de St-Amand, et but si largement avec lui, qu'il vint à s'endormir. Le rusé détenu prit alors la casquette du dormeur, réclama du geôlier complaisant l'ouverture du cachot, et, ayant affecté de dire adieu à son camarade pour mieux tromper la surveillance de l'argus, qui n'avait garde de soupçonner la supercherie, parvint ainsi à se faire ouvrir la porte, que le geôlier refusa plus tard de rouvrir au trop complaisant visiteur. Celui-ci comparait samedi dernier sur les bancs de la police correctionnelle de Valenciennes, comme prévenu d'avoir favorisé l'évasion d'un prévenu. Malgré la pitieuse manière dont il racontait sa mésaventure et le talent de M^e François, son avocat, le pauvre homme fut condamné à tenir quelque temps encore la place de son camarade, qu'il ne s'était certainement pas attendu à conserver si long-temps. »

— Une lettre de Poitiers du 8 juin rapporte un fait assez singulier.

Il y a quelques jours il arriva à un voyageur un accident fâcheux à deux lieues de Poitiers. Les chevaux de la voiture dans laquelle ce voyageur se trouvait, prirent le mors aux dents, le voyageur effrayé se jette hors de la voiture et il paraît qu'il se brisa l'os de la jambe qui est connu sous le nom péroné. Le blessé fut porté à la ville à l'hôtel de la Poste, et là tous les secours de l'art lui furent prodigués. Soit que le voyageur ait énoncé lui-même qu'il avait le péroné brisé, soit que l'officier de santé appelé pour le panser, ait fait entendre ce mot aux oreilles de domestiques de la maison, toujours est-il que de suite le bruit se répand dans l'hôtel que M. le comte de Peyronnet vient d'y descendre, et qu'il s'est cassé la jambe. De l'hôtel, la nouvelle a bientôt parcouru la ville, et il n'est question deux heures après que de l'accident de M. de Peyronnet.

Le président de la cour royale, suivi de M. l'avocat général et de plusieurs conseillers accoururent en grande tenue et firent demander audience au blessé qui ne savait à quoi attribuer autant d'honneur et qui était tout ébahi de s'entendre traiter d'excellence et de monseigneur. Le voyageur était tout bonnement un médecin vétérinaire, qui termina la comédie en offrant ses services aux magistrats visiteurs.

— Des gardes-chasses trouvent ces jours derniers, dans une tournée au bois de Boulogne, un individu étendu presque mort au milieu d'épais taillis. On le transporte au poste le plus voisin et là on acquiert la preuve que ce malheureux après avoir fait un usage immodéré de liqueurs alcooliques avait complètement perdu l'usage de ses sens et était resté ivre-mort, à la même place, pendant deux jours et assez long-temps pour que déjà les vers attaquaient son corps. Ce malheureux est mort hier à l'Hôtel-Dieu. On rapporte que lorsqu'il est revenu à lui, il avait déjà les yeux et les orteils entièrement dévorés par les vers.

COUR ROYALE DE PARIS. — Jeu à l'écarté. — Escroquerie. — Singulier incident.

Le sieur François passait dans la rue Croix-des-Petits-Champs d'un air benin, les bras pendans et la bouche mi-ouverte; à sa démarche peu assurée on devinait un provincial. « Monsieur, lui dit très-humblement un inconnu, pourrais-je vous demander quelle heure il est? — Quatre heures. Et vous, mon bon monsieur, m'indiquerez-vous la rue de Grenelle? — Très-volontiers; je vais vous la montrer. A peine avaient-ils fait quelques pas qu'une pièce de 20 sous s'offre aux regards de l'inconnu: il la ramasse et dit aussitôt: il vous en revient la moitié, puisque nous sommes ensemble. Voilà dix sous. — Oh! vous pouvez garder tout. — Non, ce n'est pas la peine. — Eh bien, nous allons la boire ensemble. On se dirige chez un marchand de vin. Robiquet, c'est le nom de l'inconnu, introduit François dans un cabinet où deux de ses affidés, dont un seul est connu, le sieur Aimé, surviennent bientôt et proposent une partie d'écarté. François ne veut pas jouer. Robiquet joue et perd; mais tout à coup la fortune lui sourit. Le roi, la dame, le dix d'atout et deux rois sont dans ses mains; et pourtant son adversaire criant *Victoire!* veut faire un pari de 100 francs. François qui regardait les cartes de Robiquet, ne s'était pas encore laissé tenter; mais il finit par céder à ses instances, pose 100 francs sur la table, et prend les cartes pour jouer lui-même. Il coupe avec le roi et la dame de cœur, qui étaient atout, l'as et le valet. Il joue le dix; son adversaire le coupe avec le huit de carreau. L'argent disparaît aussitôt, et chacun de crier: *Il a perdu!* Il a perdu! François se fâche, va faire sa plainte au commissaire de police; mais on ne peut parvenir à découvrir les trois coupables. Enfin, au bout de six mois, François rencontre dans la rue, Robiquet et Aimé, et les fait arrêter. Le tribunal correctionnel de la Seine les condamne chacun à une année de prison.

La cause se présentait aujourd'hui devant la cour, sur leur appel. Le témoignage du sieur François était la seule charge qui s'élevât contre eux, mais le signalement qu'il avait donné de Robiquet quelques jours après le délit ne se rapportait nullement à cet individu; le marchand de vin ne connaissait personne; en sorte que la balance de la justice paraissait assez incertaine pour faire prononcer l'acquiescement des deux fripons. Chose inouïe, le hasard en a décidé autrement.

Au moment où M^e Joffrès achevait sa plaidoirie, M. l'avocat-général fait part à la cour de l'avis qu'il vient de recevoir qu'un individu présent à l'audience demande à faire des révélations. Le témoin est entendu. « Je m'appelle Aubé, dit-il, ancien commis dans la maison Prestat père, et ancien jury. »

Il déclare avoir observé plusieurs fois depuis six ans les deux prévenus, et les présente comme deux faiseurs de dupes.

M. le président. Comment se fait-il que vous vous soyez trouvé ici précisément au moment où l'on jugeait cette affaire?

Aubé. J'avais un rendez-vous dans la rue de Harlay à cinq heures, et comme je me trouvais dans le quartier, je suis entré ici pour attendre.

M^e Joffrès. Des intentions sans doute fort louables.....

Aubé. (sans attendre la fin). Du tout; je ne suis pas de la police.

Cette déposition pouvait peut-être laisser encore quelques doutes; mais chose plus inouïe, un second auditeur amené par un autre hasard s'avance d'un autre côté de la salle, et demande à parler. Son nom est Renaut, fleuriste, rue St.-Denis; il rend compte d'une aventure à peu près semblable à celle du sieur François, dans laquelle il a perdu dix francs, et un étranger une plus forte somme; il déclare positivement reconnaître Robiquet, comme l'un des auteurs de cette filouterie.

M. le président. Comment se fait-il que vous soyez venu à cette audience?

Le témoin. Je passais, je suis entré par hasard; j'ai aperçu monsieur dans un coin à côté des gendarmes, et j'ai attendu pour voir s'il n'avait pas fait à d'autres la même chose qu'à moi.

M. le président. Pourquoi n'avez-vous pas porté plainte?

Le témoin. Pour dix francs, ça n'en valait pas la peine; mais aujourd'hui je trouve l'occasion de le dire, et je le dis.

La cour, après une très courte délibération, a confirmé le jugement.

Heureux les deux prévenus qu'il n'y ait pas eu d'appel à minimé.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 23 JUIN.

Le roi est arrivé hier à Liège vers 3 heures de l'après-dîner. Le cortège qui avait reçu Sa Majesté à la montagne d'Ans, où un arc de triomphe avait été érigé, a traversé la ville et s'est rendu à l'hôtel du gouverneur de la province. Toutes les rues sur son passage étaient ornées de verdure. S. M. a immédiatement donné audience d'abord aux officiers de la garde communale, puis aux autres autorités, au clergé, à plusieurs députations et à quelques particuliers.

Les chefs d'administration ont dîné à la table du roi, ainsi que le recteur de l'université (M. Kinker), le commandant de la garde communale, l'ancien gouverneur de la province, MM. Orban, Cockerill, etc.

A dix heures du soir, le roi s'est rendu au concert donné par l'école royale de musique. Il en est sorti vers onze heures.

Les maisons étaient généralement illuminées. Beaucoup d'édifices publics étaient ornés d'une manière brillante.

Ce matin à six heures, le roi a passé en revue la garde communale. S. M. s'est montrée très satisfaite de l'état de la garde et a dit qu'elle surpassait son attente.

Le roi s'est rendu ensuite à l'université, à l'école de dessin, à l'évêché, au collège, à l'école des sourds-muets, à l'école primaire royale de M. Stappers. Il est attendu ce matin à la grande fabrique de M. John Cockerill à Seraing, où un déjeuner était préparé. On devait y présenter au roi de l'acier-damas d'une invention nouvelle, et pour la fabrication duquel l'inventeur, qui est étranger, se propose de fonder un nouvel établissement à Seraing en société avec M. Cockerill. Des sabres de cet acier confectionnés chez MM. Hanquet ont dû être mis sous les yeux de S. M.

S. M. était également attendue dans la journée chez M. Regnier-Poncelet, fabricant en fer, et chez M. Malherbe de Gauffontaine, fabricant d'armes.

Les membres du conseil de régence offrent aujourd'hui en leur propre nom un dîner au roi. Ce soir il y aura à la salle du spectacle un bal donné au nom de la ville.

Le roi partira le 25 à une heure de Liège pour Maestricht. Demain matin, il se rend à Verviers et à Spa, et revient dîner à Chaudfontaine, où une réunion de négociants lui offre un banquet dans le jardin de l'hôtel des Bains.

— Le concert d'hier annoncé pour 7 heures n'a commencé qu'à dix. La réunion aurait pu être plus nombreuse, et l'on a regretté qu'une partie de dames invitées, n'y eut point paru. On n'en comptait guère que quatre-vingts dans la salle, mais qui, toutes se distinguaient par l'éclat et l'élégance de leur parure. La chaleur était accablante; et après trois heures d'attente, il était à craindre que la lassitude des spectateurs n'eût gagné les jeunes exécutants; mais il n'en fut rien: à la vigueur, à l'ensemble, à la précision avec lesquels chaque morceau a été exécuté, on a pu juger que chaque élève était jaloux de soutenir l'honneur de l'école devant le prince qui avait bien voulu assister à leurs exercices, et de prouver par la rapidité de leurs progrès, l'excellence des leçons qui leur étaient données. Le roi a, dit-on, témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction en termes très-flatteurs pour les professeurs et les élèves, et très-encourageants pour l'avenir de notre conservatoire.

— A l'université, après quelques paroles de M. de Liedekerke, président des curateurs, et de M. Kinker, recteur de l'université, M. Destriveaux a pris la parole au nom du sénat académique et a lu le discours suivant:

Sire, en voyant Votre Majesté dans cette enceinte où tout porte l'empreinte de ses bienfaits, nous éprouvons un nou-

veau besoin de lui offrir l'expression de notre hommage respectueux et du sentiment profond que nous avons de nos devoirs.

En confiant à nos soins les diverses branches de l'enseignement supérieur, Votre Majesté nous a associés à l'accomplissement de l'un des travaux les plus importants de son gouvernement.

Votre Majesté, à la sagesse de qui nulle vérité grande et féconde en conséquences ne peut échapper, sait mieux que nous, que la formation de la société civile n'est pas l'effet du hasard; mais qu'elle est l'exécution d'une des lois que l'Eternel a tirées du trésor de sa providence pour le maintien de la morale primitive et universelle. Comment l'homme y répondrait-il, s'il n'était instruit?

Cette vérité n'a jamais et nulle part été mieux sentie, que dans le gouvernement de Votre Majesté; où trouve-t-on pour l'enseignement plus d'étendue et de liberté? Mais cette liberté même est notre loi, nous en connaissons trop bien le prix, pour jamais la souiller par la licence.

C'est ce que nous répétons sans cesse à la jeunesse qui nous est confiée: soyez hommes, soyez citoyens, lui disons-nous, mais l'amour de la patrie est sévère. Il nous apprend que nos droits ne sont que la puissance de remplir nos devoirs. C'est ainsi qu'on la dirige dans l'étude de la loi fondamentale dont la formation fut un besoin du cœur de Votre Majesté.

Sire, il nous serait doux de vous parler plus long-temps; mais notre jeune famille aspire aussi à l'honneur de vous faire entendre sa voix et nous cédon à sa légitime impatience.

Un des étudiants, M. Dolez a pris ensuite la parole et a dit:

Au milieu de l'allégresse qu'excite partout votre auguste présence, nous espérons que vous daignerez recevoir l'hommage d'une partie de la jeunesse studieuse de votre royaume.

Cette jeunesse, Sire, est pénétrée de reconnaissance pour tous vos bienfaits; elle ne se défend point de quelq'orgueil en songeant aux marques de la bienveillante sollicitude que Votre Majesté se plaît à lui prodiguer; cette sollicitude toute paternelle, nous espérons que vous nous la conserverez toujours; de notre côté nous nous efforcerons de la mériter. Si quelque jour notre belle patrie trouve en nous des citoyens dignes d'elle, nous saurons tous que c'est à vous qu'elle sera redevable de nos services, que nous devons le bonheur de lui être utile.

Nous sommes heureux, Sire, de posséder au milieu de nous un roi qui le premier fit entendre ces mots si longtemps étouffés de patrie et de liberté. Vos généreuses inspirations ont un écho dans tous les cœurs, et chaque fois que la patrie aura besoin de ses enfans, vous les verrez se presser autour de votre trône, à ce cri de ralliement et de salut: VIVE LE ROI.

Le roi a visité en détail les différentes parties de l'établissement.

On a remarqué que S. M. a été très vivement accueillie à l'université, et qu'elle a paru sensible à la réception qu'on lui a faite.

— Au collège S. M. a été successivement complimentée par M. Nicolaï, président de la commission, par M. Guillery, principal, par M. de Chénedolle, professeur de langue grecque, qui a lu des vers latins de sa composition et par M. Moens, chargé de l'instruction religieuse.

— S. M. a honoré de sa présence l'institut des sourds-muets de cette ville, vers 9 heures du matin. Une partie des élèves de cet intéressant établissement était réunis dans l'école; les membres de la commission administrative ont reçu S. M., et lui ont présenté les 1^{er} et 2^{me} instituteurs, la directrice du pensionnat et le médecin de l'établissement.

Après avoir accueilli avec bonté un discours de M. le 1^{er} instituteur, le roi a vu plusieurs des élèves écrire sous la dictée des deux professeurs. Il est entré dans une foule de détails sur le mode d'enseignement suivi à l'école, sur les progrès des élèves et sur les ressources de l'institut. Deux élèves, l'un Louis Lassence, et l'autre, Éloïne Sacré, ont adressé, sous la dictée par signes manuels et généraux des deux instituteurs, les deux complimens suivans:

Louis Lassence. — Les sourds-muets sont heureux de contempler un monarque qui, s'intéressant à leur infortune, leur facilite les moyens d'acquiescer l'instruction dont ils sentent de plus en plus les inappréciables avantages.

Puisse Votre Majesté mettre le comble à ses faveurs en accordant à cet établissement le titre d'Institut Royal; titre qui rappellera chaque jour les bienfaits d'un roi clément! — VIVE LE ROI!

Eloïne Sacré. — En voyant notre auguste monarque, nous sentons plus vivement encore, nous que sa munificence nous ont fait bénéficier de cet établissement, l'avantage que nous devons à ses bienfaits, de pouvoir lui exprimer la reconnaissance éternelle dont nos cœurs sont pénétrés. — VIVE LE ROI.

Sa Majesté étonnée de l'intelligence de ces élèves, de la facilité avec laquelle ils ont compris les signes, de la perfection de leur écriture et de la pureté de leur orthographe, a témoigné toute sa satisfaction. La demande de Louis Lassence a été agréée par le roi, il l'a accueillie avec bienveillance.

déclarant que l'institut pourrait prendre désormais le titre d'institut royal.

Cette faveur qui a été accordée aussi à un institut des sourds-muets à Gand, a été reçue avec la plus grande reconnaissance par la commission administrative. En un instant tous les élèves en ont été instruits. Des applaudissements se sont élevés de toutes parts. De cris de *vive le Roi*, de la part des autres personnes présentes, ont accompagné S. M. à son arrivée et à son départ.

— La garde communale qui avait d'abord été oubliée dans le programme du cortège, avait ensuite été rangée à la suite des pompiers. Cette disposition ayant excité beaucoup de mécontentement dans la garde; on a fini par lui accorder le rang auquel elle avait droit. C'est la garde communale qui fait le service à l'hôtel de S. M.

— La régence a reçu le roi à Anvers, à un quart de lieue de la ville. M. le bourgmestre de Mélotte a lu à S. M. un discours qui avait été rédigé par un conseiller de régence et approuvé par le conseil; dans ce discours qui n'avait trait à aucune question de politique générale, on faisait plusieurs demandes d'intérêt municipal, on demandait entre autres que le gouvernement n'autorisât point les exploitations de mines sous la ville et qu'il fut permis de distraire du fonds d'amortissement une somme pour l'avancement des travaux publics. S. M. a répondu qu'elle voyait avec plaisir l'accueil qu'on lui faisait. M. de Mélotte ayant ajouté quelques mots, le roi l'a prié de le laisser continuer, et il a ajouté que cet accueil lui faisait voir le peu de crédit que méritaient les réclamations par lesquelles quelques personnes avaient voulu déconsidérer le gouvernement. Nous ignorons ce que M. de Mélotte a répondu à un discours, qui a fait une sensation douloureuse, en montrant combien de mauvais ministres peuvent aveugler un bon roi.

On dit que des paroles semblables ayant également été adressées à la garde d'honneur qui avait été formée pour la réception royale: Sire, a répondu le chef de cette garde, les habitants de Liège ont toujours su apprécier et distinguer les sentiments personnels de V. M. Si cette réponse, comme nous avons lieu de le croire, nous a été fidèlement rapportée, elle fait honneur à M. Ferdinand Desoer; on ne pouvait interpréter la voix publique d'une manière plus exacte et plus constitutionnelle.

— On dit que lorsque la cour de Liège s'est présentée à l'audience, S. M. s'est informée de la marche des affaires, que M. le premier président Nicolay a répondu que les procès ne souffraient point de retard, et que les affaires marchaient avec régularité et célérité. Le roi aurait répondu que ce n'est pas la célérité seule des décisions judiciaires qui importe, mais aussi leur justice, en appuyant sur ce dernier mot. Cette réponse, dit-on, a beaucoup étonné nos respectables magistrats; on n'a pas entendu ce qu'a répliqué M. Nicolay.

M. Courard, bourgmestre de Herstal, membre des états provinciaux, a succombé hier à une attaque d'apoplexie.

— C'est décidément au mois de septembre prochain qu'aura lieu le mariage de la princesse Marianne avec un prince de la maison de Prusse.

— Des lettres de Londres annoncent que le duc de Wellington doit partir vers la fin de juillet. Sa grâce doit débarquer à Ostende, d'où elle ira faire l'inspection des forteresses du royaume des Pays-Bas. Le duc se rendra ensuite à Vienne.

— Un document a été envoyé par le ministère au collège et à l'université de Gand. C'est un plan d'études inférieures. On y distingue plusieurs vues assez sages; le texte est en hollandais, l'intitulé des divisions, comme le titre, est dans les deux langues; l'éloge du roi est en français. (Catholique.)

— L'empereur du Brésil va épouser la fille du duc d'Orléans. Elle partira à bord de la frégate *Isabella*, accompagnée du marquis Barbacena.

— La jeune reine dona Maria restera en Angleterre.

— Terceira est enfin bloquée par l'escadre de don Miguel.

— Cinquante constitutionnels destinés à la mort par don Miguel sont parvenus à s'évader et se trouvent maintenant en Angleterre.

— On lit dans le *Standard* du 16. « Le célèbre médecin sir Henry Helford a eu ce matin avec le duc de Wellington une longue conférence dans laquelle il a été, dit-on, exclusivement question de la santé d'un grand personnage (le duc de Clarence), qui donne les plus vives inquiétudes.

— On annonce comme prochaine la publication d'une brochure de M. De Potter sur *L'union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*. Cette nouvelle production de l'auteur de la vie de Ricci ne peut manquer d'intéresser au plus haut degré la curiosité publique. (Journal de Louvain.)

— Les propriétaires-rédacteurs de *l'Argus* et de la *Minerve des Pays-Bas* viennent de se réunir à ceux de *l'Impartial* pour être à même de publier ce dernier journal, à dater du 1^{er} juillet, tous les deux jours sans augmentation du prix d'abonnement.

— Les amis de la Grèce apprendront avec plaisir une nouvelle qui témoigne hautement que cette ancienne patrie de la gloire est restée fidèle au culte du courage et de la vertu. Sur la demande du savant traducteur de Platon, M. V. Cousin, le gouvernement grec vient d'arrêter qu'il serait élevé un monument à la mémoire du comte de Santa-Rosa, dans l'île même de Sphactérie, où cet illustre Italien a péri le 9 mai 1825, en repoussant l'attaque des troupes égyptiennes commandées par Soliman Bey. Les vertus politiques et militaires du comte de Santa Rosa, l'énergie et la modération de son caractère, et sa bravoure éclatante, ont laissé en Grèce un souvenir durable. Le gouvernement s'est honoré lui-même en honorant un pareil homme. L'armée française a applaudi à cette mesure, et dans l'absence de M. Cousin, que ses fonctions retiennent à Paris, c'est son vaillant et excellent compatriote, le colonel Fabvier, qui a voulu se charger lui-même de veiller à l'exécution de ce monument. La dette de la Grèce reconnaissante ne pouvait être confiée à de plus dignes mains.

— On a fait l'essai devant M. Van Gameren, échevin de la régence de Bruxelles, de la machine appelée le *Pétrisseur mécanique*, l'une des trois dont le brevet d'importation a été accordé par le roi, pour dix ans, à M. Monserrat. En vingt-cinq minutes on a vu faire une pâte mieux travaillée que celle que l'on obtient par le procédé ordinaire. Un homme seul, en tournant une manivelle, a fait le délayage, frassage, contrefrassage et pétrissage, sans que ses mains aient touché en rien la pâte. Le pain a un goût et une saveur agréables. On peut assurer que cet essai a été couronné d'un plein succès; aussi le grand établissement de Boulangerie-Sanitaire, dont les directeurs étaient présents à l'opération, se propose de travailler avec le pétrisseur qui offre plus d'avantages que les autres machines. Il fait toutes sortes de pâtes, depuis la plus grossière jusqu'à la plus fine. Il faut espérer que bientôt les boulangers et pâtisseries suivront cet exemple, et que le public enfin mangera un pain dégagé des sécrétions de l'ouvrier.

On sent de quelle utilité serait une pareille machine pour les établissements publics et militaires, les collèges, les grandes exploitations rurales et industrielles, les ménages et même les navires; car elle est susceptible de recevoir toutes les dimensions, de sorte à pouvoir travailler depuis une livre de pâte jusqu'à quinze cents et au-delà. (Courrier des Pays-Bas.)

— Une découverte vient d'être faite récemment dans le comté de Cumberland;

« On a trouvé à 130 pieds de profondeur une source d'huile de pétrole, en perçant un roc pour découvrir une source salinée. La tarière n'a pas été plutôt retirée que l'huile a jailli à 12 ou 14 pieds au-dessus de la surface, et on pense que cette source rendait ainsi environ 75 gallons par minute. Le ruisseau qui forme cette île se perd dans la rivière de Cumberland à plusieurs milles de sa source. Si elle était signalée, elle offrirait un spectacle aussi effrayable que magnifique. L'huile anglaise appliquée à la médecine est composée de pétrole; elle produit une flamme aussi brillante que celle du gaz. »

— M. Brunel, l'ingénieur de Tannet de Londres, vient de découvrir une nouvelle force d'impulsion qui menace de supplanter la vapeur. Il a mis à profit la liquéfaction du gaz acide carbonique, d'après le

procédé de M. Faraday. La mécanique de ce nouvel appareil sera beaucoup plus simple que la mécanique à la vapeur. Son énergie sera la même et elle sera quatre fois meilleur marché. (Messenger.)

VILLE DE LIÈGE. — Garde communale

En conformité de l'art. 10 de la loi du 11 avril 1827 et indépendamment des convocations qui seront adressées à domicile, le bourgmestre et les échevins informent les personnes inscrites pour concourir à la levée de la garde communale de la présente année, que le tirage aura lieu, sous la surveillance de la commission instituée par l'article 41 de ladite loi, vendredi et samedi, 26 et 27 juin courant, à huit heures du matin, au local de la ci-devant église de Ste-Ursule, joignant le palais de justice.

En conséquence, il leur est enjoint de s'y rendre aux jour et heure indiqués afin de proposer leurs moyens d'exemption s'ils en ont.

Les mariés devront être munis du certificat constatant leur mariage et l'existence de leurs épouses, lequel, d'après les décisions intervenues, doit être produit à la commission ci-dessus mentionnée: ces pièces leur seront délivrées par M. l'officier public de l'état civil, concurremment avec MM. les commissaires de police.

A l'hôtel de ville, le 12 juin 1829.

Le bourgmestre, chev. de Mélotte d'Envoz.

TRAITEMENS. — L'administration du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés, desservans et vicaires en résidence à Liège, que leurs traitemens du 2^e trimestre de 1829, sont payables à son bureau tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 23 juin. — A 8 heures du matin, 21 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 20 degrés id.

LITTÉRATURE. — MORT DE HENRI III. (Suite)

par M. L. Vitet. (1)

Paris est serré de près par les troupes de Henri III; un grand nombre d'habitans paisibles, effrayés des suites de leur révolte, et des dangers qui menacent la ville, ont parlé hautement de tenter un accommodement avec le roi: la division s'est mise dans les rangs des ligueurs, et le parti des Guises perd chaque jour de son influence. Dans ces circonstances, Bourgoin, père-prieur du couvent des Jacobins, tout dévoué aux Guises, a proposé à la duchesse de Montpensier d'exciter contre le prince le sombre fanatisme du moine Clément. Cette femme, véritable furie, a accepté avec transport ses horribles projets:

Scène III. — PARIS.

La chambre de la duchesse de Montpensier au Louvre.

La duchesse. (Seule.) — Le père-prieur ne vient pas!... que voulait-il me dire?... des rêves, des chimères!... N'y pensons plus... Encore une fausse joie... Point de nouvelles de la porte St-Jacques! Elle est prise, nul doute; mon frère est arrivé trop tard... Il va si lentement!... Et ces aboyeurs du conseil, qu'auront-ils fait dans leur tanière? Que fait le peuple? que font les curés? Que font tous nos ennemis?... Des ennemis partout! (elle s'assied) J'en pleure, quand je songe qu'il rentrera dans ce Louvre! nous aurons été ses concierges nous aurons préservé ses meubles de la poussière et des vers! voilà ses chiffres, voilà ses armes... Rien n'est effacé, il retrouvera tout à sa place, comme s'il revenait de la chasse, ou d'une partie de débauche! maudites murailles! les enfans de Guise n'étaient donc pas des hôtes dignes de vous! vous serez donc à jamais le patrimoine de cette race d'assassins! non, non!... (elle se met à genoux devant un portrait de son frère, le duc de Guise.) J'y mettrai plutôt le feu de mes propres mains. Je te le promets, Henri, mon Saint-Henri; j'en jure par tes blessures, il nous restera bien encore assez de poudre pour faire sauter ces vieilles tours. (Elle se lève) je ne puis rester ici, sans savoir ce qui se dit, ce qui se passe... Le temps est si long... J'en deviendrai folle. (Elle appelle) hola! faites approcher ma chaise. (elle s'arrête devant un bénitier suspendu au portrait de son frère, prend de l'eau bénite, et dit en baisant le portrait.) Adieu! Henri! (elle baise une seconde fois le portrait et sort.)

(La chambre de la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise, Mesdames de Nemours, de Guise et de Mayenne sont assises autour d'une grande table. Le duc de Mayenne et la Châtre sont debout. Sur la table un seul flambeau qui répand une faible lumière.)

Mde. de Nemours: Non, mes enfans, non, je ne quitterai pas la ville.

Mayenne. — Partez, ma bonne mère, au nom du Ciel! ma femme et nos cousines s'en iront avec vous... Demain soir vous serez à Meaux, et de là vous gagnerez Nancy. Pour moi, je me ferai jour au travers des ennemis.

Mde. de Nemours. — Mon pauvre fils, vous y trouverez la mort! Et moi, pour sauver ce misérable reste de vie, je me condamnerais à voir mourir encore un de mes fils! Non, non, périssons ensemble!

Mayenne. — Hélas! ma mère, le supplice qu'il vous réserve sera pire que la mort... Une prison éternelle...

(1) Se trouve chez Guilmard et Cie., libraire.

Mde. de Nemours. — Je saurai bien forcer le tyran à me donner mieux qu'une prison. N'en parlons plus, Mayenne... (Entre Bussy qui annonce que les ligueurs sont résolus à se défendre.)

Mayenne. — Ils ont beau nous aider maintenant, il est trop tard. Ne vous abusez pas, mes amis; à moins d'un miracle, la ville ne tiendra pas trois jours. Pour moi, mon parti est pris... On parlait de tenter un accord...

Mde. de Nemours. — Ah! mon fils!
Mayenne. — Pour Dieu! ne craignez point, ma mère!... j'aimerais mieux me faire turc ou juif qu'entrer en commerce avec ce massacreur autrement qu'à coups d'épée! Messieurs les parisiens feront leur paix, s'ils veulent, mais pas un Lorrain ne se rendra vivant... N'est-il pas vrai, La Châtre?

La Châtre. — Nous vous l'avons juré, Monseigneur.
Mde. de Nemours. — Et nous aussi nous mourrons avec vous Mayenne. — Ma bonne mère!
Mde. de Guise. — Madame!...

Mde. de Nemours (saisissant le bras de Mde. de Guise.) — Ma fille! ma fille! vous n'y pensez pas!... Oubliez-vous que cette malheureuse ville est la marraine de votre fils? Oubliez-vous que votre vêtement de deuil est un drapeau sacré qui doit rester dans ces murailles tant qu'une pierre sera debout!... Mes enfants, où trouver un plus beau tombeau que ce Louvre?... Restons-y, ne nous séparons pas... (Se tournant vers Mde. de Mayenne.) Ce n'est point notre vaisselle, ce ne sont point nos pierreries qu'il faut sauver, c'est l'honneur du grand nom de Guise... (Se levant et frappant sur la table.) Ma malédiction à qui sortira de Paris!...

Mayenne. — Ma mère, calmez-vous... Ma mère... J'entends marcher... On vient de ce côté. (Entre la duchesse de Montpensier.) Ah! c'est vous, Catherine?

La duchesse. (Se jettant dans les bras de son frère.) Oui, c'est moi. Embrassez-moi, mon frère embrassez-moi.

Mayenne. — Qu'avez-vous donc?

La duchesse. — Je vous apporte votre délivrance!... Un miracle!... Un jeune religieux... (Elle s'arrête et regarde autour d'elle.)

Mayenne. — Comment? Expliquez-nous...

La duchesse. — Eh bien! vous saurez qu'un jeune religieux, ou plutôt un saint ange, un envoyé du ciel, veut se dévouer à souffrir toutes les morts, toutes les tortures pour délivrer la ville de ce monstre de Valois! il ira le chercher dans son camp, et fut-il entouré d'une triple muraille de démons comme lui, il le tuera.

Mde. de Nemours. — Dieu! voilà bien la mort que je lui souhaite.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 18 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 108 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre 1828, 78 fr. 95 c. — Actions de la banque, 1850 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 71 0/0 fr. — Emprunt d'Haïti, 460 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 20 juin. — Dette active, 58 1/2. — Idem différée 00/00. — Bill. de change 20 5/16 — Syndicat d'amort. 4 1/2 100 3/4. — Rente remb., 2 1/2 98 1/2. — Act. Société de com. 87 1/8. — Russ. Hop. et Ce 5, 100 3/8. — Dito ins. gr. li., 57 0/00. — Dito C. Ham. 5, 00 0/0. — Dito em. à L. 5, 89 3/8. — Prus. à Lon. 6. — Danois à Londres, 66 00/00. — Ren. fr. 3 1/2, 80 5/8. — Esp. H. 5 1/2 1/2, 29 3/4. — Dito à Paris, 8 1/8. — Rente Perpét. 00 0/0. — Vienne Act. Banq. 0000. 00 — Métall., 95 1/2. — A Rot. 1^{er} L., 000 00 — Dito 2^e L., 000 à 00. — Lots de Pologne. 88 1/4 — Naples Falcon. 5, 80 9/16. — Dito Londres 5, 84 1/4.

Bourse d'ANVERS, du 22 juin.
Changes. — Ils sont fermés comme suit:

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	pair	P	
Londres.	12 10	12 2 1/2	A
Paris.	47 1/4	A 46 15/16	A 46 13/16
Frankfort.	36 1/4	A 36 1/16	35 7/8
Hambourg.	35 3/8	A 35 1/8	35 1/16

Escompte 3 1/2 3 p. 0/0.
Cours des Effets des Pays-Bas.
Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 58 1/4
Obl. syndicat, 4 1/2 " 00 0/0
Dette Dom. r., 2 1/2 " 98 3/8
Act. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0

Pris moyen des grains au marché de Liège, du 22 juin.
Rasière de froment, 10 40 1/2 au lieu de 10 92.
Rasière de seigle, 6 03 au lieu de 6 20.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, du 22 juin.

Naissances, 3 garç., 3 filles.
Mariage 1, savoir: Entre François Joseph Coune, tanneur, rue des Tanneurs, et Josephine Magdelaine Mathelot, rue pont de Pierres.
Décès 4 fille, 4 femme, savoir: Marie Catherine Ostein, âgée de 59 ans, marchande, rue Puits en Sock.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un cocher a PERDU sa CAPOTTE dans la nuit du 22. Il prie la personne qui l'a trouvée, d'avoir la bonté de la remettre au Char-à-banc, coin de la rue du Pot d'or, chez Magnée, où il recevra une récompense. 426

Le 28 et 29 juin et 2 juillet, grand BAL CHAMPÊTRE à la Comète, faubourg Vivegnis. 421

Au dépôt de draperie, rue Pont-d'Île, n° 17.

On a l'honneur de prévenir le public qu'il y trouvera un assortiment des mieux composé d'étoffe d'été et gilets de piqué, en tout ce qui a paru de plus nouveau, ainsi que tout objet confectionné de ces mêmes étoffes. Le magasin est toujours assorti de draps et péruviennes de toutes qualités et couleurs qui seront vendus aux prix les plus modiques.
On se charge de la confection avec garantie.

M. DE BEAUMONT, artificier, prévient que mercredi, 24 courant au soir, des bateaux avec banquettes pour s'asseoir, seront placés sur la Meuse, au-dessus des feux d'artifices, pour y recevoir quantité de personnes pour voir les feux dirigés par le nommé ci-dessus. — Aucune barque, bateaux ni nacelles, ne pourront exister sur la Meuse, vis-à-vis du feu, et il est expressément défendu de passer la limite desdits bateaux. 425

374 VENTE DE MEUBLES ET LIVRES, pour cause de départ.

MERCREDI, 24 courant, à deux heures de relevée; il sera vendu chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, une quantité de MEUBLES, tels que commodes, secrétaires, bois de lit, chaises, tables, pétrins, fusils à 1 et 2 coups, pistolets, estampes, tableaux, une cinquantaine d'ouvrage de LIVRES DE DROIT et autres, vieux flacons, habillements, batterie de cuisine, etc.

P. S. A vendre chez le même une quantité de beaux SAPINS de Riga, propres à des échelles, à un prix avantageux.

A LOUER pour entrer de suite en jouissance, une belle MAISON ayant grand magasin et jardin, située derrière le Palais, n° 74. S'adresser pour la voir, n° 571, au quai d'Avroy.

344 A LOUER pour le 24 juin, une grande MAISON, au faubourg d'Amercœur, n° 77, convenable à un commissionnaire ou un roulier, avec belles écuries etc. S'y adresser.

VENTE D'HERBES.

Jeudi, 25 juin 1829, à deux heures précises de relevée, chez les enfants Hermans, rue Piekelpoel, à Tongres, le notaire VANDENBOSCH procédera à l'adjudication publique aux enchères, par portions et à crédit, des herbes et regains, d'environ quarante-cinq bonniers de pré, situés en plusieurs pièces, près de Tongres. — S'adresser audit notaire. 322

VENTE D'HERBES.

Lundi, 29 juin 1829, jour de St-Pierre et Paul, à deux heures précises de relevée, chez la veuve Sampermans à l'ancienne barrière de Liège près de Tongres, le notaire VANDENBOSCH; procédera à la vente publique par portions et à crédit des herbes et regains d'environ cinquante bonniers de pré situés en deux pièces près de Tongres, l'une près du moulin de Wyck et l'autre appelé Hardel. — S'adresser audit notaire. 323

VENTE D'HERBES.

Lundi, 29 juin 1829, jour de St-Pierre et Paul, à dix heures précises du matin, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht à Tongres, le notaire VANDENBOSCH, procédera à la VENTE publique aux enchères, par portions et à crédit, des herbes et regains, d'environ vingt-cinq bonniers de pré, situés dans la commune de Tongres près de Bloir. — S'adresser audit notaire. 322

() On DEMANDE, pour un établissement de bienfaisance à Liège, une INSTITUTRICE, célibataire ou veuve sans enfants, qui ait déjà quelque habitude de l'enseignement primaire; elle jouira d'un traitement annuel de 200 florins P.-B., outre le logement, le feu et la lumière, fournis par l'établissement. Les personnes qui désirent se présenter, doivent s'adresser à la commission des hospices civils, ou à l'inspecteur des écoles du premier district à Liège.

VENTE DE MOBILIER.

Le 29 juin 1829 et jours suivants, on vendra publiquement au château de WAILLET, près de MARCHE, tout le mobilier appartenant aux enfants mineurs de feu Mme la douairière baronne Van der Straten, de Waillet, consistant en literies, linges, pendules, glaces, chaises, tables, commodes en acajou, batterie de cuisine, vins, etc., betail, etc, une calèche neuve. — Livres de jurisprudence de Merlin, Sirey et autres, à crédit. 291

Mardi 30 juin 1829, à une heure de relevée, le syndic provisoire de la faillite W. J. J. Dewandre, ci-devant fabricant de draps, à Herve, dûment autorisé, fera exposer en VENTE publique, au domicile de M. Jamar-Tiquet, à Herve; 1^o Soixante-six pièces draps de différentes couleurs et qualités, dont 48 pressées et les autres foulées.
2^o Et 16 pièces toilettes jaunâtres lustrées.

Le jeudi suivant, 2 juillet, à neuf heures du matin, il sera procédé au domicile du failli, à la VENTE publique des MEUBLES qui s'y trouvent, consistant en garde-robes, buffet, commode, comptoir, tables, chaises, bois de lits, horloges, poêles, batterie de cuisine, cuivre, étain, fayence, lits de plumes, linges, etc., etc.

Plus un cabriolet et une charette avec harnais.
Les amateurs pourront voir les marchandises, quatre jours avant la vente, en s'adressant à M^e DEMONCEAU, avocat, n° 480, à Herve.
Ces ventes se feront au comptant et sous les conditions à précire. 366

Jeudi, 25 courant, à deux heures de l'après-midi, il sera VENDU à la salle de ventes de Jn-Bapt. Lardinois, rue Hongrée: un très beau cabriolet, un char-à-banc, secrétaires, commodes, tables, garde-robes, canapés, chaises et une presse à linge. Une partie de ces meubles est en acajou. — On VENDRA aussi cuivrerie, gravures, linges de corps et de table; habillements des deux sexes, beaucoup de gibernes, etc. 404

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. DE MOLL, expert bandagiste herniaire, ci-devant rue devant St-Thomas, présentement Marché Neuf, n° 727, à Liège, confectionne des BANDAGES PERFECTIONNES.

A PRIX FIXE.

F. GASQUY, négociant, rue Feronstrée, à l'enseigne du Chapeau de Soie, donne avis que venant de recevoir quantité de MARCHANDISES diverses; son magasin se trouve bien assorti en draps de toutes qualités et couleurs, draps noirs extrafin, draps d'extrême idem, drap Thibet, circassiennes, casimirs, étoffes nouvelles pour pantalons d'été, coutils écus, idem blancs, cuirs anglais, reps, nankins, mexicaines, casenettes, gilets de poils de chèvres, idem de piqué en dessous les plus nouveaux, cravattes en soie, idem de rantaies, foulards, etc.

Il se charge de faire confectionner tous les objets d'habillements pour homme et répond de leur bonne réussite.

Il tient également, linges de table, tapis de table et de pieds, descentes de lit, couverture, courtpointes, couffis pour lit, plumes et duvet; toiles blanches, idem bleue en toutes qualités et prix, cotons Suisses pour robes de dames, idem Anglais en tous dessins, mouchoirs en cotons, fichus demi soie, schertings, calicos, percales, mousselines, batistes, etc.

Chapeaux de soie imperméables pour hommes, garçons et enfants. (407)

A LOUER, pour le 24 juin prochain, un QUARTIER entièrement indépendant, non loin de l'Université et jouissant d'un très-bon air, composé de 2 à 3 chambres, cuisines avec les deux pompes, cave et place à chauffage. On demande des personnes d'une vie régulière et sans enfants.
S'adresser, pour renseignement, rue du Pot d'or, n° 680. 122

362 La MAISON, n° 824, sise place St-Jean en Isle, avec cour et jardin donnant sur le quai de la Sauvenière, occupée par Mde. Rogier, sera VENDUE aux enchères le lundi vingt-neuf juin 1829, deux heures de relevée, au bureau de paix des quartiers sud et ouest, rue Plattes Pierres à Liège, où le cahier des charges est déposé ainsi qu'en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE.

La VENTE de la jolie MAISON, rue derrière St-Jacques, n° 483, ayant porte cochère, remise, écurie orangerie, grand jardin garni d'espaliers et arbustes, qui avait été fixée à lundi 22 juin présent mois, est ajournée au lundi suivant 29, à deux heures de l'après-midi en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire, place de la comédie. On peut s'adresser tous les jours à ladite maison, depuis neuf heures du matin, jusqu'à midi pour visiter les lieux. 363

On DEMANDE une FEMME de CHAMBRE pour la campagne. S'adresser derrière le Palais, n° 335. 380

380 Jeudi prochain, 25 juin 1829, deux heures de relevée on VENDRA à la maison, n° 798, sise sur Avroy, près le Petit-sans-Souci, le MOBILIER délaissé par M. Valdruche, de Mont-Remy, consistant en tables, chaises, commodes, garde-robe, secrétaire, batterie de cuisine, linge, literie et autres objets.

DEPOT D'ARDOISES 1^{re} qualité, chez A. DISCAY, commissionnaire, quai sur Meuse à l'Eau, n° 940. 255

367 A VENDRE SEPT ACTIONS ET DEMIE dans la société de métallurgie d'Engis, pour l'exploitation, l'affinage et autres préparations de mines de galamine, plomb et autres minerais, le fer excepté. S'adresser au notaire DELVAUX, derrière l'hôtel-de-ville, à Liège.

336 Le 3 juillet 1829, à trois heures de l'après-midi, le conseil de la fabrique de l'église St-Christophe, dûment autorisé, fera VENDRE sur adjudication publique et aux enchères, par le ministère du notaire DELVAUX, en deux lots, qui seront ensuite réunis en un seul, un TERRAIN appartenant à ladite fabrique, contenant 23 aunes de largeur sur 16 de profondeur, située au FAUBOURG St. GILLES, tenant d'un côté à la rue et des autres côtés à la veuve Mouton et aux dépendances de ladite église. Cette vente se fera sur les lieux. S'adresser audit notaire, derrière l'hôtel-de-ville.

634 A VENDRE de gré-à-gré la PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE de la Vaulx-Renard, située sur l'Emblème dans la commune de la Gleize, canton de Stavelot, consistant en mai, cour de maître, de fermier, écuries, remises, granges, bergeries, brasserie, boulangerie; le tout bâti en pierres et briques, couvert en ardoises, avec haute et basse cours, deux ports cochères, septante bonniers en vergers, prairies, terres et potagers, étangs et jardins; cent trois bonniers de Bois de sapin et dix bonniers de futaye; sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEVE, rue Sœurs de Hasques, n° 281, à Liège.

H. LIGNA^e imprimeur du Journal, place du Spectacle. 21